

### **Quel avenir pour la formation postobligatoire à Moutier ?**

Dans le cadre des campagnes de 2017 et 2021 en vue de l'accueil de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura, le Parlement et le Gouvernement jurassien ont pris un certain nombre d'engagements.

Dans le domaine de la formation, les autorités jurassiennes souhaitent en priorité maintenir le CEFF Artisanat et l'Ecole de maturité spécialisée dans la cité prévôtoise ou, à défaut, d'y installer une division du Centre jurassien d'enseignement et de formation.

En mars 2017, en réponse à des propos « polémiques » des autorités bernoises concernant la formation postobligatoire, les autorités jurassiennes apportaient deux précisions :

1. concernant l'avenir de l'Ecole de maturité spécialisée, certes, le Jura compte l'Ecole de culture générale, mais il vaudra la peine de réfléchir à la répartition des élèves entre Moutier et Delémont ;
2. quant aux classes de préparation professionnelle, une offre de ce type existe dans le Jura au sein du CEJEF pour les jeunes en rupture de projet professionnel, et partant, cette offre pourrait ainsi être maintenue à Moutier.

En novembre 2021, on apprenait que l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) était transférée à Bienne pour la rentrée 2022. Ce déménagement s'inscrivait dans le cadre du projet « Avenir Berne romande » qui porte sur la réorganisation de l'administration et des écoles francophones du canton en prévision du départ de la cité prévôtoise pour le canton du Jura.

En juillet 2022, les autorités bernoises communiquaient qu'afin de maintenir l'équilibre des lieux de formation entre le canton de Berne et le canton du Jura, le CEFF Artisanat déménagerait toutes ses filières de Moutier à Bienne à l'horizon 2026. Au début de ce mois, le CEFF Artisanat faisait un pas définitif vers ce déménagement à la rue de la Gabelle via une décision du Grand Conseil validant le crédit nécessaire d'un montant de 28 millions de francs.

**Par conséquent, considérant l'impossibilité de maintenir le CEFF Artisanat et l'Ecole de maturité spécialisée à Moutier, deux objectifs prioritaires, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes sur l'avenir de la formation postobligatoire dans la cité prévôtoise :**

- 1. Les propositions gouvernementales évoquées en mars 2017 sont-elles toujours d'actualité ? Si non, pour quelles raisons ?**
- 2. Cas échéant, le Gouvernement peut-il nous indiquer les autres options actuellement à l'étude et sur quelles bases compte-t-il fonder sa décision ?**
- 3. Selon l'option retenue, la réalisation de cette dernière nécessitera des délais, des aménagements et des moyens financiers non négligeables alors que la rentrée scolaire d'août 2026 approche à grands pas. Ainsi, le Gouvernement peut-il nous indiquer le calendrier et le processus de transfert retenus ?**

**Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.**

Delémont, le 27 mars 2024

Pour le groupe socialiste  
Raphael Ciochi